

## CHAPITRE XX.

*Mœurs et vie civile des Athéniens.*

Au chant du coq, les habitans de la campagne entrent dans la ville avec leurs provisions, et chantant de vieilles chansons <sup>1</sup>. En même temps les boutiques s'ouvrent avec bruit, et tous les Athéniens sont en mouvement <sup>2</sup>. Les uns reprennent les travaux de leur profession; d'autres, en grand nombre, se répandent dans les différens tribunaux, pour y remplir les fonctions de juges.

Parmi le peuple, ainsi qu'à l'armée, on fait deux repas par jour <sup>3</sup>; mais les gens d'un certain ordre se contentent d'un seul <sup>4</sup>; qu'ils placent les uns à midi <sup>5</sup>, la plupart avant le coucher du soleil <sup>6</sup>. L'après-midi ils prennent quelques momens de sommeil <sup>7</sup>; ou bien ils jouent aux osselets, aux dés et à des jeux de commerce <sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Aristoph. in eccles. p. 278.

<sup>2</sup> Id. in avib. v. 490. Demetr. Phaler. de elocut. n.º 161.

<sup>3</sup> Herodot. l. I. c. 63. Xenoph. hist. Græc. l. 5. p. 573. Demosth. in Everg. p. 1060. Theophrast. charact. c. 3.

<sup>4</sup> Plat. epist. 7. t. 3.

p. 326. Anthol. l. 2. p. 185.

<sup>5</sup> Athen. lib. I. cap. 9.

p. II.

<sup>6</sup> Id. ibid. Aristoph. in eccles. v. 648. Schol. ibid.

<sup>7</sup> Pherecr. ap. Athen. l. 3. p. 75.

<sup>8</sup> Herodot. l. I. c. 63. Theop. ap. Athen. lib. 12. p. 532.

Pour le premier de ces jeux, on se sert de quatre osselets, présentant sur chacune de leurs faces un de ces quatre nombres: 1, 3, 4, 6 <sup>1</sup>. De leurs différentes combinaisons résultent 35 coups, auxquels on a donné les noms des dieux, des princes, des héros, etc. <sup>2</sup>. Les uns font perdre, les autres gagner. Le plus favorable de tous est celui qu'on appelle de Vénus; c'est lorsque les quatre osselets présentent les quatre nombres différens <sup>3</sup>.

Dans le jeu des dés, on distingue aussi des coups heureux et des coups malheureux <sup>4</sup>; mais souvent, sans s'arrêter à cette distinction, il ne s'agit que d'amener un plus haut point que son adversaire <sup>5</sup>. La rafle de six est le coup le plus fortuné <sup>6</sup>. On n'emploie que trois dés à ce jeu; on les secoue dans un cornet; et pour éviter toute fraude, on les verse dans un cylindre creux d'où ils s'échappent, et roulent sur le damier <sup>7</sup> \*. Quelquefois, au lieu de trois dés, on se sert de trois osselets.

Tout dépend du hasard dans les jeux pré-

<sup>1</sup> Lucian. de amor. t. 2. p. 415. Poll. lib. 9. cap. 7. §. 100.

<sup>2</sup> Eus'ath. in Iliad. 23. p. 1289. Meurs. de lud. Græc. in Astrag.

<sup>3</sup> Lucian. ibid. Cicer. de divin. l. I. c. 13; l. 2. c. 21. t. 3. p. 12 et 64.

<sup>4</sup> Meurs. de lud. Græc. in Kub.

<sup>5</sup> Poll. l. 9. c. 7. §. 117.

<sup>6</sup> Æschyl. in Agam. v. 33. Schol. ibid. Hesych. in Tris. Héx. Not. ibid.

<sup>7</sup> Æschin. in Timarch. p. 269. Poll. lib. 7. cap. 33. §. 203. Id. l. 10. c. 31. §. 150. Harpocr. in Diassais. et in Pdim. Vales. ibid. Suid. in Dias. Salmas. in Vopisc. p. 469.

\* Voyez la note à la fin du volume.

écdens, et de l'intelligence du joueur dans le suivant. Sur une table où l'on a tracé des lignes ou des cases <sup>1</sup>, on range de chaque côté, des dames ou des pions de couleurs différentes <sup>2</sup>. L'habileté consiste à les soutenir l'un par l'autre, à enlever ceux de son adversaire, lorsqu'ils s'écartent avec imprudence; à l'enfermer au point qu'il ne puisse plus avancer <sup>3</sup>. On lui permet de revenir sur ses pas, quand il a fait une fausse marche <sup>4</sup> \*.

Quelquefois on réunit ce dernier jeu à celui des dés. Le joueur règle la marche des pions ou des dames sur les points qu'il amène. Il doit prévoir les coups qui lui sont avantageux ou funestes; et c'est à lui de profiter des faveurs du sort, ou d'en corriger les caprices <sup>5</sup>. Ce jeu, ainsi que le précédent, exigent beaucoup de combinaisons; on doit les apprendre dès l'enfance <sup>6</sup>; et quelques-uns s'y rendent si habiles, que personne n'ose lutter contre eux, et qu'on les cite pour exemples <sup>7</sup>.

Dans les intervalles de la journée, sur-tout

<sup>1</sup> Sophocl. ap. Poll. l. 9. c. 7. §. 97.

<sup>2</sup> Poll. ibid. §. 98.

<sup>3</sup> Plat. de rep. l. 6. t. 2. p. 487.

<sup>4</sup> Id. in Hipparch. t. 2. p. 229. Hesych. et Suid. in *Anath.*

\* On présume que ce jeu avoit du rapport avec le jeu des dames, ou celui des échecs; et le sui-

vant avec celui du trictrac.

On peut voir Meurs. de lud. græc. in *Pett. Buleng. de lud. veter.* Hyde hist. Nerd.

Salmas. in *Vopisc. p. 459.*

<sup>5</sup> Plat. de rep. lib. 10. t. 2. p. 664. Plut. in *Pyrrh. t. 1. p. 400.*

<sup>6</sup> Plat. de rep. lib. 2. p. 374.

<sup>7</sup> Athen. lib. 1. c. 14. p. 16.

le matin avant midi, et le soir avant souper, on va sur les bords de l'Illissus, et tout autour de la ville, jouir de l'extrême pureté de l'air et des aspects charmans qui s'offrent de tous côtés <sup>1</sup>; mais pour l'ordinaire on se rend à la place publique, qui est l'endroit le plus fréquenté de la ville <sup>2</sup>. Comme c'est là que se tient souvent l'assemblée générale, et que se trouvent le palais du Sénat et le tribunal du premier des Archontes, presque tous y sont entraînés par leurs affaires ou par celles de la république <sup>3</sup>. Plusieurs y viennent aussi, parce qu'ils ont besoin de se distraire; et d'autres, parce qu'ils ont besoin de s'occuper. A certaines heures, la place délivrée des embarras du marché, offre un champ libre à ceux qui veulent jouir du spectacle de la foule, ou se donner eux-mêmes en spectacle.

Autour de la place sont des boutiques de parfumeurs \*, d'orfèvres, de barbiers, etc. ouvertes à tout le monde <sup>4</sup>, où l'on discute avec bruit les intérêts de l'état, les anecdotes des familles, les vices et les ridicules des

<sup>1</sup> Plat. in *Phæd. t. 3. p. 227 et 229.*

<sup>2</sup> Meurs. in *Ceram. c. 16.*

<sup>3</sup> Demosth. in *Aristog. p. 836.*

\* Au lieu de dire: *aller chez les parfumeurs*, on disoit *aller au parfum*, comme nous disons *aller au café*. (Poll. l. 10. c. 2. §. 19.

Schol. Aristoph. in *equit. v. 1372.* Spanh. et Kuster. *ibid.*)

<sup>4</sup> Aristoph. *ibid. Lys. adv. delat. p. 413.* Demosth. in *Mid. p. 606.* Id. in *Phorm. p. 942.* Theoph. *charac. c. 11.* Casaub. et Duport. *ib.*

Terent. in *Phorm. act. 1. scen. 2. v. 39.*

particuliers. Du sein de ces assemblées, qu'un mouvement confus sépare et renouvelle sans cesse, partent mille traits ingénieux ou sanglans, contre ceux qui paroissent à la promenade avec un extérieur négligé<sup>1</sup>, ou qui ne craignent pas d'y étaler un faste révoltant<sup>2</sup>; car ce peuple, railleur à l'excès, emploie une espèce de plaisanterie d'autant plus redoutable, qu'elle cache avec soin sa malignité<sup>3</sup>. On trouve quelquefois une compagnie choisie, et des conversations instructives, aux différens portiques distribués dans la ville<sup>4</sup>. Ces sortes de rendez-vous ont dû se multiplier parmi les Athéniens. Leur goût insatiable pour les nouvelles, suite de l'activité de leur esprit et de l'oisiveté de leur vie, les force à se rapprocher les uns des autres.

Ce goût si vif, qui leur a fait donner le nom de bayeurs ou badauds<sup>5</sup>, se ranime avec fureur pendant la guerre. C'est alors qu'en public, en particulier, leurs conversations roulent sur des expéditions militaires; qu'ils ne s'abordent point sans se demander avec empressement, s'il y a quelque chose de nouveau<sup>6</sup>; qu'on voit de tous côtés des essaims de novellistes, tracer sur le terrain ou sur le mur la carte du pays où se trouve l'armée<sup>7</sup>, an-

<sup>1</sup> Theophr. charact. c. 19.

<sup>2</sup> Id. c. 21.

<sup>3</sup> Lucian. de gymn. t. 2. p. 897.

<sup>4</sup> Theophr. charact. c. 2.

<sup>5</sup> Aristoph. in equit. v. 1260.

<sup>6</sup> Demosth. philip. I. p. 49.

<sup>7</sup> Plut. in Alcib. t. I. p. 199; in Nic. p. 531.

noncer des succès à haute voix, des revers en secret<sup>1</sup>, recueillir et grossir des bruits qui plongent la ville dans la joie la plus immodérée ou dans le plus affreux désespoir<sup>2</sup>.

Des objets plus doux occupent les Athéniens pendant la paix. Comme la plupart font valoir leurs terres, ils partent le matin à cheval; et après avoir dirigé les travaux de leurs esclaves, ils reviennent le soir à la ville<sup>3</sup>.

Leurs momens sont quelquefois remplis par la chasse<sup>4</sup>, et par les exercices du gymnase<sup>5</sup>. Outre les bains publics, où le peuple aborde en foule, et qui servent d'asyle aux pauvres contre les rigueurs de l'hiver<sup>6</sup>, les particuliers en ont dans leurs maisons<sup>7</sup>. L'usage leur en est devenu si nécessaire, qu'ils l'ont introduit jusque sur leurs vaisseaux<sup>8</sup>. Ils se mettent au bain souvent après la promenade, presque toujours avant le repas<sup>9</sup>. Ils en sortent parfumés d'essences; et ces odeurs se mêlent avec celles dont ils ont soin de pénétrer leurs habits, qui prennent divers noms, suivant la différence de leur forme et de leurs couleurs<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> Theophr. charact. c. 8.

<sup>2</sup> Plut. in Nic. t. I. p. 542. Id. in garrul. t. 2. p. 509.

<sup>3</sup> Xenoph. memor. l. 5. p. 831.

<sup>4</sup> Id. ibid. Plat. de rep. lib. 2. p. 373. Aristoph. in av. v. 1082.

<sup>5</sup> Plat. de rep. lib. 5. t. 2. p. 452.

<sup>6</sup> Aristoph. in Plut. v. 535. Schol. ibid.

<sup>7</sup> Plat. in Phædon. t. I. p. 116. Demosth. in Conon. p. 1110. Theophr. c. 28.

<sup>8</sup> Spath. in Aristoph. nub. v. 987.

<sup>9</sup> Id. ibid.  
<sup>10</sup> Poll. l. 7. c. 13. Wink. hist. de l'art, l. 4. c. 5.

La plupart se contentent de meure, par-dessus une tunique qui descend jusqu'à mi-jambe <sup>1</sup>, un manteau qui les couvre presque en entier. Il ne convient qu'aux gens de la campagne, ou sans éducation, de relever au-dessus des genoux les diverses pièces de l'habillement <sup>2</sup>.

Beaucoup d'entre eux vont pieds nus <sup>3</sup>; d'autres, soit dans la ville, soit en voyage, quelquefois même dans les processions <sup>4</sup>, couvrent leur tête d'un grand chapeau à bords détroussés.

Dans la manière de disposer les parties du vêtement, les hommes doivent se proposer la décence, les femmes y joindre l'élégance et le goût. Elles portent, 1.<sup>o</sup> une tunique blanche, qui s'attache avec des boutons sur les épaules, qu'on serre au-dessous du sein avec une large ceinture <sup>5</sup>, et qui descend à plis ondoyans jusqu'aux talons <sup>6</sup>; 2.<sup>o</sup> une robe plus courte, assujétie sur les reins par un large ruban <sup>7</sup>, terminée dans sa partie inférieure, ainsi que la tunique, par des bandes ou raies de différentes couleurs <sup>8</sup>, garnie quelquefois de manches qui ne couvrent qu'une partie des bras; 3.<sup>o</sup> un manteau qui tantôt est ramassé en forme d'écharpe, et tantôt se déployant sur le

<sup>1</sup> Thucyd. l. I. c. 6r.

<sup>2</sup> Theophr. caract. c.

<sup>4</sup> Casaub. ibid. Athen. l.

I. c. 18. p. 21.

<sup>3</sup> Plat. in Phæd. t. 3.

p. 229. Athen. l. 13. c. 5.

p. 583.

<sup>4</sup> Dessins de Nointel,

conservés à la bibliothèque du roi.

<sup>5</sup> Achil. Tat. de Clitoph. et Leucip. amor. l. I. c. I.

<sup>6</sup> Poll. l. 7. c. 16.

<sup>7</sup> Id. ibid. c. 14. §. 65.

<sup>8</sup> Id. ibid. c. 13. §. 52.

c. 14. §. 6.

corps, semble, par ses heureux contours, n'être fait que pour le dessiner. On le remplace très souvent par un léger mantelet <sup>1</sup>. Quand elles sortent, elles mettent un voile sur leur tête.

Le lin <sup>2</sup>, le coton <sup>3</sup>, et sur-tout la laine, sont les matières le plus souvent employées pour l'habillement des Athéniens. La tunique étoit autrefois de lin <sup>4</sup>; elle est maintenant de coton. Le peuple est vêtu d'un drap qui n'a reçu aucune teinture, et qu'on peut reblanchir <sup>5</sup>. Les gens riches préfèrent des draps de couleur. Ils estiment ceux que l'on teint en écarlate, par le moyen de petits grains rougeâtres qu'on recueille sur un arbrisseau <sup>6</sup>; mais ils font encore plus de cas des teintures en pourpre <sup>7</sup>, sur-tout de celles qui présentent un rouge très foncé et tirant sur le violet <sup>8</sup>.

On fait pour l'été des vêtements très légers <sup>9</sup>. En hiver, quelques-uns se servent de grandes robes qu'on fait venir de Sardes, et dont le drap, fabriqué à Ecbatane en Médie, est hérissé de gros flocons de laine, propres à garantir du froid <sup>10</sup>.

<sup>1</sup> Winkelm. hist. del'art.

l. 4. c. 5. p. 185.

<sup>2</sup> Poll. l. 7. c. 16.

<sup>3</sup> Id. ibid. c. 17. Pausan.

l. 5. p. 384; l. 7. p. 578.

Goguet, de l'orig. des lois,

etc. t. I. p. 120.

<sup>4</sup> Thucyd. l. I. c. 6.

<sup>5</sup> Ferrar. de re vest.

l. 4. c. 13.

<sup>6</sup> Goguet, de l'orig. des lois, etc. t. I. p. 105.

<sup>7</sup> Plut. in Alcib. t. I.

p. 198.

<sup>8</sup> Goguet. ibid. p. 100.

<sup>9</sup> Schol. Aristoph. in av.

v. 716.

<sup>10</sup> Aristoph. in vesp.

v. 1132.

On voit des étoffes que rehausse l'éclat de l'or<sup>1</sup>; d'autres, où se retracent les plus belles fleurs avec leurs couleurs naturelles<sup>2</sup>; mais elles ne sont destinées qu'aux vêtemens dont on couvre les statues des dieux<sup>3</sup>, ou dont les acteurs se parent sur le théâtre<sup>4</sup>. Pour les interdire aux femmes honnêtes, les lois ordonnent aux femmes de mauvaise vie de s'en servir<sup>5</sup>.

Les Athéniennes peignent leurs sourcils en noir, et appliquent sur leur visage une couleur de blanc de céruse avec de fortes teintes de rouge<sup>6</sup>. Elles répandent sur leurs cheveux couronnés de fleurs<sup>7</sup>, une poudre de couleur jaune<sup>8</sup>; et, suivant que leur taille l'exige, elles portent des chaussures plus ou moins hautes<sup>9</sup>.

Renfermées dans leur appartement, elles sont privées du plaisir de partager et d'augmenter l'agrément des sociétés que leurs époux rassemblent. La loi ne leur permet de sortir pendant le jour, que dans certaines circonstances; et pendant la nuit, qu'en voiture et avec un

<sup>1</sup> Poll. lib. 4. cap. 18. §. 116.

<sup>2</sup> Plat. de rep. l. 8. t. 2. p. 557.

<sup>3</sup> Arist. œcon. t. I. p. 511. Ælian. var. hist. l. I. c. 20.

<sup>4</sup> Poll. ibid.

<sup>5</sup> Pet. leg. Att. p. 477.

<sup>6</sup> Xénoph. memor. p. 847. Lys. de cæde Eratosth. p. 8. Eubul. ap. Athen.

l. 13. p. 557. Alex. ibid. p. 568. Etymol. magn. in Epsim.

<sup>7</sup> Simon. ap. Stob. serm. 71. p. 436.

<sup>8</sup> Schol. Theocr. in idyll. 2. v. 88. Hesych. in Thaps. Salm. in Plin. p. 1163.

<sup>9</sup> Lys. in Sim. p. 72. Xénoph. ibid. Alex. ap. Athen. ibid.

flambeau qui les éclaire<sup>1</sup>. Mais cette loi défectueuse, en ce qu'elle ne peut être commune à tous les états, laisse les femmes du dernier rang dans une entière liberté<sup>2</sup>, et n'est devenue pour les autres qu'une simple règle de bienséance; règle que des affaires pressantes ou de légers prétextes font violer tous les jours<sup>3</sup>. Elles ont d'ailleurs bien des motifs légitimes pour sortir de leurs retraites; des fêtes particulières, interdites aux hommes, les rassemblent souvent entre elles<sup>4</sup>; dans les fêtes publiques, elles assistent aux spectacles, ainsi qu'aux cérémonies du temple. Mais en général elles ne doivent paroître qu'accompagnées d'eunuques<sup>5</sup> ou de femmes esclaves qui leur appartiennent, et qu'elles louent même pour avoir un cortège plus nombreux<sup>6</sup>. Si leur extérieur n'est pas décent, des magistrats chargés de veiller sur elles, les soumettent à une forte amende, et font inscrire leur sentence sur une tablette qu'ils suspendent à l'un des platanes de la promenade publique<sup>7</sup>.

Des témoignages d'un autre genre les dédommagent quelquefois de la contrainte où elles vivent. Je rencontrai un jour la jeune Leucippe, dont les attraits naissans et jusqu'alors ig-

<sup>1</sup> Plut. in Solon. t. I. p. 90.

<sup>2</sup> Aristot. de rep. l. 4. c. 15. t. 2. p. 383.

<sup>3</sup> Plut. in Pericl. t. I. p. 157 et 160.

<sup>4</sup> Aristoph. Lysist. v. I.

Schol. ibid. p. 90.

<sup>5</sup> Terent. in eunuch. act. I. scen. 2. v. 87.

<sup>6</sup> Theophr. charact. c. 22. Casaub. ibid.

<sup>7</sup> Poll. l. 8. c. 9. §. 112. Not. Jung. ibid.

norés brilloient à travers un voile que le vent soulevoit par intervalles. Elle revenoit du temple de Cérés, avec sa mère et quelques esclaves. La jeunesse d'Athènes, qui suivoit ses pas, ne l'aperçut qu'un instant; et le lendemain je lus sur la porte de sa maison, au coin des rues, sur l'écorce des arbres, dans les endroits les plus exposés, ces mots tracés par des mains différentes: „Leucippe est belle; rien n'est si beau que Leucippe <sup>1</sup>.”

Les Athéniens étoient autrefois si jaloux, qu'ils ne permettoient pas à leurs femmes de se montrer à la fenêtre <sup>2</sup>. On a reconnu depuis, que cette extrême sévérité ne servoit qu'à hâter le mal qu'on cherchoit à prévenir <sup>3</sup>. Cependant elles ne doivent pas recevoir des hommes chez elles en l'absence de leurs époux <sup>4</sup>; et si un mari surprenoit son rival au moment que celui-ci le déshonore, il seroit en droit de lui ôter la vie <sup>5</sup>, ou de l'obliger par des tourmens à la racheter <sup>6</sup>; mais il ne peut en exiger qu'une amende décernée par les juges, si la femme n'a cédé qu'à la force. On a pensé, avec raison, que dans ces occasions la violence est moins dangereuse que la séduction <sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Eurip. ap. Eustath. in lib. 6. Iliad. t. 2. p. 632. Callim. ap. schol. Aristoph. in Acharn. v. 144. Kuster. ibid. Suid. in Kal.

<sup>2</sup> Aristoph. in Thesmoph. v. 797 et 804.

<sup>3</sup> Menand. ap. Stob. serm. 72. p. 440.

<sup>4</sup> Demosth. in Everg. p. 1057 et 1060.

<sup>5</sup> Lys. pro cœd. Eratosth. p. 15.

<sup>6</sup> Aristoph. in Plut. v. 168.

<sup>7</sup> Lys. pro. cœd. Eratosth. p. 18.

Le premier éclat d'une infidélité de cette espèce, n'est pas l'unique punition réservée à une femme coupable et convaincue. On la répudie sur le champ; les lois l'excluent pour toujours des cérémonies religieuses <sup>1</sup>; et si elle se montrait avec une parure recherchée, tout le monde seroit en droit de lui arracher ses ornemens, de déchirer ses habits, et de la couvrir d'opprobres <sup>2</sup>.

Un mari obligé de répudier sa femme, doit auparavant s'adresser à un tribunal auquel préside un des principaux magistrats <sup>3</sup>. Le même tribunal reçoit les plaintes des femmes qui veulent se séparer de leurs maris. C'est là qu'après de longs combats entre la jalousie et l'amour, comparut autrefois l'épouse d'Alcibiade, la vertueuse et trop sensible Hipparète. Tandis que d'une main tremblante elle présentoit le placet qui contenoit ses griefs, Alcibiade survint tout-à-coup. Il la prit sous le bras sans qu'elle fit la moindre résistance; et traversant avec elle la place publique, aux applaudissemens de tout le peuple, il la ramena tranquillement dans sa maison <sup>4</sup>. Les écarts de cet Athénien étoient si publics, qu'Hipparète ne faisoit aucun tort à la réputation de son mari, ni à la sienne. Mais en général les femmes d'un certain état n'osent pas demander le divorce;

<sup>1</sup> Demosth. in Near. p. 875.

<sup>2</sup> Eschin. in Timarch. p. 289.

<sup>3</sup> Pet. leg. Att. p. 457 et 459.

<sup>4</sup> Andoc. in Alcib. p. 30. Plut. in Alcib. t. I. p. 195.

et, soit foiblesse ou fierté, la plupart aimeroient mieux essayer en secret de mauvais traitemens, que de s'en délivrer par un éclat qui publierait leur honte ou celle de leurs époux<sup>1</sup>. Il est inutile d'avertir que le divorce laisse la liberté de contracter un nouvel engagement.

La sévérité des lois ne sauroit éteindre dans les cœurs le désir de plaire; et les précautions de la jalousie ne servent qu'à l'enflammer. Les Athéniennes, éloignées des affaires publiques par la constitution du gouvernement, et portées à la volupté par l'influence du climat, n'ont souvent d'autre ambition que celle d'être aimées, d'autre soin que celui de leur parure, et d'autre vertu que la crainte du déshonneur. Attentives, pour la plupart, à se couvrir de l'ombre du mystère, peu d'entre elles se sont rendues fameuses par leurs galanteries.

Cette célébrité est réservée aux courtisanes. Les lois les protègent, pour corriger peut-être des vices plus odieux<sup>2</sup>; et les mœurs ne sont pas assez alarmées des outrages qu'elles en reçoivent: l'abus va au point de blesser ouvertement la bienséance et la raison. Une épouse n'est destinée qu'à veiller sur l'intérieur de la maison, et qu'à perpétuer le nom d'une famille, en donnant des enfans à la république<sup>3</sup>. Les jeunes gens qui entrent dans le monde, des hommes d'un certain âge, des magistrats,

<sup>1</sup> Eurip. in Med. v. 236.

<sup>2</sup> Athen. l. 13. p. 569.

<sup>3</sup> Demosth. in Næar. p.

881.

des philosophes, presque tous ceux qui jouissent d'un revenu honnête, réservent leurs complaisances et leurs attentions pour des maîtresses qu'ils entretiennent, chez qui ils passent une partie de la journée, et dont quelquefois ils ont des enfans qu'ils adoptent, et qu'ils confondent avec leurs enfans légitimes<sup>4</sup>.

Quelques-unes, élevées dans l'art de séduire, par des femmes qui joignent l'exemple aux leçons<sup>5</sup>, s'empressent à l'envi de surpasser leurs modèles. Les agrémens de la figure et de la jeunesse, les grâces touchantes répandues sur toute leur personne, l'élégance de la parure, la réunion de la musique, de la danse et de tous les talens agréables, un esprit cultivé, des saillies heureuses, l'artifice du langage et du sentiment<sup>6</sup>, elles mettent tout en usage pour retenir leurs adorateurs. Ces moyens ont quelquefois tant de pouvoir, qu'ils dissipent auprès d'elles leur fortune et leur honneur, jusqu'à ce qu'ils en soient abandonnés, pour traîner le reste de leur vie dans l'opprobre et dans les regrets.

Malgré l'empire qu'exercent les courtisanes, elles ne peuvent paroître dans les rues avec des bijoux précieux<sup>7</sup>; et les gens en place n'o-

<sup>1</sup> Athen. ibid. p. 576 et 577. Pet. leg. Att. p. 141.

<sup>2</sup> Alex. ap. Athen. l. 13. p. 568. Demosth. in Næar. p. 863.

<sup>3</sup> Athen. lib. 13. p. 577 et 583. etc.

<sup>4</sup> Terent. in ennucl. act. 4. scen. 1. v. 13. Mæurs. Them. Att. l. 1. c. 6.

sent se montrer en public avec elles <sup>1</sup>.

Outre cet écueil, les jeunes gens ont encore à regretter le temps qu'ils passent dans ces maisons fatales où l'on donne à jouer, où se livrent des combats de coqs <sup>2</sup>, qui souvent occasionnent de gros paris. Enfin ils ont à craindre les suites mêmes de leur éducation dont ils méconnoissent l'esprit. A peine sortent-ils du gymnase, qu'animés du désir de se distinguer dans les courses de chars et de chevaux qui se font à Athènes et dans les autres villes de la Grèce, ils s'abandonnent sans réserve à ces exercices. Ils ont de riches équipages; ils entretiennent un grand nombre de chiens et de chevaux <sup>3</sup>; et ces dépenses, jointes au faste de leurs habits, détruisent bientôt entre leurs mains l'héritage de leurs pères <sup>4</sup>.

On va communément à pied, soit dans la ville, soit aux environs. Les gens riches tantôt se servent de chars et de litières, dont les autres citoyens ne cessent de blâmer et d'envier l'usage <sup>5</sup>, tantôt se font suivre par un domestique qui porte un pliant, afin qu'ils puissent s'asseoir dans la place publique <sup>6</sup>, et tou-

<sup>1</sup> Terent. *ibid.* act. 3. scen. 2. v. 42.

<sup>2</sup> Isocr. *areop.* t. I. p. 335. *Æschin.* in *Tim.* p. 268.

<sup>3</sup> Plut. in *Alcib.* t. I. p. 196. Terent. in *Andr.* act. I. scen. I. v. 28.

<sup>4</sup> Aristoph. in *nub.* v. 13.

<sup>5</sup> Dem. in *Mid.* p. 628. Id. in *Phænip.* 1025. *Dinarch.* adv. *Demosth.* p. 177.

<sup>6</sup> Aristoph. in *equit.* v. 1381. *Hesych.* in *Ociad.*

tes les fois qu'ils sont fatigués de la promenade. Les hommes paroissent presque toujours avec une canne à la main <sup>1</sup>; les femmes très-souvent avec un parasol <sup>2</sup>. La nuit on se fait éclairer par un esclave, qui tient un flambeau orné de différentes couleurs <sup>3</sup>.

Dans les premiers jours de mon arrivée, je parcourais les écriteaux placés au-dessus des portes des maisons. On lit sur les uns: MAISON A VENDRE <sup>4</sup>, MAISON A LOUER; sur d'autres: C'EST LA MAISON D'UN TEL, QUE RIEN DE MAUVAIS N'ENTRE CEANS <sup>5</sup>. Il m'en coûtait pour satisfaire cette petite curiosité. Dans les principales rues, on est continuellement heurté, pressé, foulé par quantité de gens à cheval, de charretiers <sup>6</sup>, de porteurs d'eau <sup>7</sup>, de crieurs d'édits <sup>8</sup>, de mendiants <sup>9</sup>, d'ouvriers, et d'autres gens du peuple. Un jour que j'étois avec Diogène à regarder de petits chiens que l'on avoit dressés à faire des tours <sup>10</sup>, un de ces ouvriers, chargé d'une grosse poutre, l'en frappa rudement, et lui cria: Prenez-garde!

<sup>1</sup> Plat. in *Protag.* t. I. p. 310. Arist. in *eccles.* v. 74.

<sup>2</sup> Aristoph. in *equit.* v. 1345. Schol. *ibid.* *Poll.* t. 1. §. 174.

<sup>3</sup> Aristoph. in *nub.* v. 614. Id. in *Lysistr.* v. 1219. Schol. in *vesp.* v. 1364.

<sup>4</sup> Laert. in *Diog.* lib. 6. §. 47.

<sup>5</sup> Id. *ibid.* §. 39. Clem.

*Alex. Ström.* l. 7. p. 843.

<sup>6</sup> Plut. in *Alcib.* t. I. p. 192.

<sup>7</sup> *Ælian.* var. *hist.* l. 9. c. 17.

<sup>8</sup> Aristoph. in *av.* v. 1038.

<sup>9</sup> Isocr. *areop.* t. I. p. 353 et 354.

<sup>10</sup> Xenoph. *memor.* p. 865.



Diogène lui répondit sur-le-champ : „Est-ce que tu veux me frapper une seconde fois ?

Si la nuit on n'est accompagné de quelques domestiques, on risque d'être dépouillé par les filous<sup>1</sup>, malgré la vigilance des magistrats obligés de faire leur ronde toutes les nuits<sup>2</sup>. La ville entretenoit une garde de Scythes<sup>3</sup>, pour prêter main-forte à ces magistrats, exécuter les jugemens des tribunaux, entretenir le bon ordre dans les assemblées générales et dans les cérémonies publiques<sup>4</sup>. Ils prononcent le grec d'une manière si barbare, qu'on les joue quelquefois sur le théâtre<sup>5</sup>; et ils aiment le vin au point que pour dire, boire à l'excès, on dit, boire comme un Scythe<sup>7</sup>.

Le peuple est naturellement frugal; les salaisons et les légumes font sa principale nourriture. Tous ceux qui n'ont pas de quoi vivre, soit qu'ils aient été blessés à la guerre, soit que leurs maux les rendent incapables de travailler, reçoivent tous les jours du trésor public une ou deux oboles<sup>8</sup> que leur accor-

<sup>1</sup> Laert. l. 6. §. 41.

<sup>2</sup> Aristoph. in eccles. v. 664.

<sup>3</sup> Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mld. p. 650.

<sup>4</sup> Aristoph. in Acharn. v. 54. Schol. ibid. Suid. in *Toxot.* Meurs. Ceram. gem. c. 16. Jungerm. in Poll. l. 8. c. 10. §. 132.

<sup>5</sup> Aristoph. in Lysist. v. 434.

<sup>6</sup> Id. in Thesmoph. v. 1016. Schol. ibid. Demetr. de elocut. c. 96.

<sup>7</sup> Herodot. l. 6. c. 84. Aristot. problem. sect. 3. t. 2. p. 695. Athen. l. 10. c. 7. p. 427.

<sup>8</sup> Lys. adv. delat. p. 414 et 416. Aristid. panathen. t. I. p. 331. Hesych. et Harpocr. in *Adun.*

de l'assemblée de la nation. De temps en temps on examine dans le Sénat le rôle de ceux qui reçoivent ce bienfait; et l'on en exclut ceux qui n'ont plus le même titre pour le recevoir<sup>1</sup>. Les pauvres obtiennent encore d'autres soulagemens à leur misère; à chaque nouvelle lune, les riches exposent dans les carrefours, en l'honneur de la déesse Hécate, des repas qu'on laisse enlever au petit peuple<sup>2</sup>.

J'avois pris une note exacte de la valeur des déhrées; je l'ai perdue: je me rappelle seulement que le prix ordinaire du blé<sup>3</sup> étoit de 5 drachmes par médimne\*. Un boeuf de la première qualité<sup>4</sup> valoit environ 80 drachmes\*\*; un mouton, la cinquième partie d'un boeuf<sup>5</sup>, c'est-à-dire, environ 16 drachmes\*\*\*; un agneau, 10 drachmes\*\*\*\*<sup>6</sup>.

On conçoit aisément que ces prix haussent dans les temps de disette. On a vu quelquefois le médimne de froment monter de 5 drachmes, qui est son prix ordinaire, jusqu'à 16

<sup>1</sup> Æschin. in Timarch. p. 276.

<sup>2</sup> Aristoph. in Plut. v. 594. Schol. ibid. Demosth. in Conon. p. 1114.

<sup>3</sup> Demosth. in Phorm. p. 946.

\* 4 livres 10 sols. En mettant la drachme à 18 sols; et le médimne à un peu plus de 4 boisseaux (Goguet. orig. des Loix, t. 3. p. 260), notre septier de

blé auroit valu environ 13 de nos livres.

<sup>4</sup> Marm. Sandwic. p. 35. \*\* Environ 72 livres.

<sup>5</sup> Demetr. Phaler. ap. Plut. in Solon. t. I. p. 91.

\*\*\* Environ 14 livres.

8 sols.

\*\*\*\* 9 livres. Voyez la note à la fin du volume.

<sup>6</sup> Menand. ap. Athen. lib. 4. p. 146; et lib. 8. p. 364.

drachmes; et celui de l'orge, jusqu'à 18 <sup>1</sup>. Indépendamment de cette cause passagère, on avoit observé, lors de mon séjour à Athènes, que depuis environ 70 ans, les denrées augmentoient successivement de prix, et que le froment en particulier valoit alors deux cinquièmes de plus qu'il n'avoit valu pendant la guerre du Péloponèse <sup>2</sup>.

On ne trouve point ici des fortunes aussi éclatantes que dans la Perse; et quand je parle de l'opulence et du faste des Athéniens, ce n'est que relativement aux autres peuples de la Grèce. Cependant quelques familles, en petit nombre, se sont enrichies par le commerce; d'autres, par les mines d'argent qu'elles possèdent à Laurium. Les autres citoyens croient jouir d'une fortune honnête, lorsqu'ils ont en biens-fonds 15 ou 20 talens \*, et qu'ils peuvent donner 100 mines de dot à leurs filles <sup>3\*\*</sup>.

Quoique les Athéniens aient l'insupportable défaut d'ajouter foi à la calomnie, avant que de l'éclaircir <sup>4</sup>, ils ne sont méchans que par légèreté; et l'on dit communément que, quand ils sont bons, ils le sont plus que les autres Grecs, parce que leur bonté n'est pas une vertu d'éducation <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Demosth. in Phorm. p. 946. Id. in Phœnip. p. 1025.

<sup>2</sup> Aristoph. in eccles. v. 380 et 543.

\* Le talent valoit 5400 livres.

<sup>3</sup> Demosth. in Steph. I.

p. 978.

\*\* 9000 livres. Voyez la note à la fin du volume.

<sup>4</sup> Plut. reip. ger. præc. t. 2. p. 799.

<sup>5</sup> Plat. de leg. lib. I. t. 2. p. 642.

Le peuple est ici plus bruyant qu'ailleurs. Dans la première classe des citoyens, règnent cette bienséance qui fait croire qu'un homme s'estime lui-même, et cette politesse qui fait croire qu'il estime les autres. La bonne compagnie exige de la décence dans les expressions et dans l'extérieur <sup>1</sup>; elle sait proportionner au temps et aux personnes les égards par lesquels on se prévient mutuellement <sup>2</sup>, et regarde une démarche affectée ou précipitée, comme un signe de vanité ou de légèreté <sup>3</sup>; un ton brusque, sententieux, trop élevé, comme une preuve de mauvaise éducation ou de rusticité <sup>4</sup>. Elle condamne aussi les caprices de l'humeur <sup>5</sup>, l'empressement affecté, l'accueil dédaigneux et le goût de la singularité.

Elle exige une certaine facilité de mœurs, également éloignée de cette complaisance qui approuve tout, et de cette austérité chagrine qui n'approuve rien <sup>6</sup>. Mais ce qui la caractérise le plus, est une plaisanterie fine et légère <sup>7</sup> qui réunit la décence à la liberté, qu'il faut savoir pardonner aux autres, et se faire

<sup>1</sup> Aristot. de rep. l. 7. p. 572. Theophr. charact. c. 17; t. 2. p. 448. Theophrast. charact. c. 4.

<sup>2</sup> Aristot. de mor. l. 4. c. 12; t. 2. p. 54. Spanh. in Aristoph. Plut. v. 325.

<sup>3</sup> Demosth. in Pantæn. p. 995.

<sup>4</sup> Id. ibid. Aristot. de rhet. lib. 2. c. 21, t. 2.

<sup>5</sup> Theophr. charact. c. 13, 15 et 17.

<sup>6</sup> Aristot. de mor. l. 4. c. 12. t. 2. p. 54. Id. rhet. l. 2. c. 4, t. 2. p. 552.

<sup>7</sup> Id. magn. moral. l. 1. c. 31. t. 2. p. 164. Id. rhet. p. 552.

pardonne à soi-même, que peu de gens savent employer, que peu de gens même savent entendre. Elle consiste... non, je ne le dirai pas. Ceux qui la connoissent, me comprennent assez, et les autres ne me comprendroient pas. On la nomme à présent adresse et dextérité, parce que l'esprit n'y doit briller qu'en faveur des autres, et qu'en lançant des traits il doit plaire et ne pas offenser<sup>1</sup>: on la confond souvent avec la satire, les facettes ou la bouffonnerie<sup>2</sup>; car chaque société a son ton particulier. Celui de la bonne compagnie s'est formé presque de notre temps. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer l'ancien théâtre avec le nouveau. Il n'y a guère plus d'un demi-siècle que les comédies étoient pleines d'injures grossières et d'obscénités révoltantes, qu'on ne souffriroit pas aujourd'hui dans la bouche des acteurs<sup>3</sup>.

On trouve dans cette ville plusieurs sociétés dont les membres s'engagent à s'assister mutuellement. L'un d'eux est-il traduit en justice? est-il poursuivi par des créanciers? il implore le secours de ses associés. Dans le premier cas ils l'accompagnent au tribunal, et lui servent, quand ils en sont requis, d'avocats ou de témoins<sup>4</sup>; dans le second, ils lui avancent les fonds nécessaires, sans en exiger le moi-

<sup>1</sup> Aristot. de mor. l. 4. c. 14. t. 2. p. 56.

<sup>2</sup> Isocr. areop. t. I. p. 336.

<sup>3</sup> Aristot. ibid.

<sup>4</sup> Lys. delat. in obtrect.

p. 159.

dre intérêt, et ne lui prescrivent d'autre terme pour le remboursement, que le retour de sa fortune ou de son crédit<sup>1</sup>. S'il manque à ses engagemens, pouvant les remplir, il ne peut être traduit en justice; mais il est déshonoré<sup>2</sup>. Ils s'assemblent quelquefois, et cimentent leur union par des repas où règne la liberté<sup>3</sup>. Ces associations, que formèrent autrefois des motifs nobles et généreux, ne se soutiennent aujourd'hui que par l'injustice et par l'intérêt. Le riche s'y mêle avec les pauvres, pour les engager à se parjurer en sa faveur<sup>4</sup>; le pauvre avec les riches, pour avoir quelque droit à leur protection.

Parmi ces sociétés, il s'en est établi une dont l'unique objet est de recueillir toutes les espèces de ridicules, et de s'amuser par des saillies et des bons mots. Ils sont au nombre de 60, tous gens fort gais et de beaucoup d'esprit; ils se réunissent de temps en temps dans le temple d'Hercule, pour y prononcer des décrets en présence d'une foule de témoins attirés par la singularité du spectacle. Les malheurs de l'état n'ont jamais interrompu leurs assemblées<sup>5</sup>.

Deux sortes de ridicules, entre autres, multiplient les décrets de ce tribunal. On voit ici

<sup>1</sup> Theophr. charact. c. 15 et 17. Casaub. in Theophr. c. 15. Pet. in leg. Att. p. 429.

<sup>2</sup> Herald. animadv. in Salmas. l. 6. c. 3. p. 414.

<sup>3</sup> Æsch. in Ctes. p. 468. Duport. in Theophr. c. 10. p. 351.

<sup>4</sup> Demosth. ap. Harpocr. in Eran.

<sup>5</sup> Athen. l. 14. p. 614.

des gens qui outrent l'élégance attique, et d'autres la simplicité spartiate. Les premiers ont soin de se raser souvent, de changer souvent d'habits, de faire briller l'émail de leurs dents, de se couvrir d'essences <sup>1</sup>. Ils portent des fleurs aux oreilles <sup>2</sup>, des cannes torses à la main <sup>3</sup>, et des souliers à l'Alcibiade. C'est une espèce de chaussure dont Alcibiade a donné la première idée, et dont l'usage subsiste encore parmi les jeunes gens jaloux de leur parure <sup>4</sup>. Les seconds affectent les mœurs des Lacédémoniens, et sont en conséquence taxés de Laconomanie <sup>5</sup>. Leurs cheveux tombent confusément sur leurs épaules; ils se font remarquer par un manteau grossier, une chaussure simple, une longue barbe, un gros bâton, une démarche lente <sup>6</sup>, et si je l'ose dire, par tout l'appareil de la modestie. Les efforts des premiers, bornés à s'attirer l'attention, révoltent encore moins que ceux des seconds, qui en veulent directement à notre estime. J'ai vu des gens d'esprit traiter d'insolence cette fausse simplicité <sup>7</sup>. Ils avoient raison. Toute prétention est une usurpation; car nous avons pour prétentions les droits des autres.

- <sup>1</sup> Theophr. charact. 1281. Plat. in Protag. t. 1. cap. 5. p. 342. Dem. in Conon. p. 1113.  
<sup>2</sup> Cratin. ap. Athen. l. 12. p. 553. <sup>6</sup> Demosth. ibid. Plut. in Phoc. p. 746.  
<sup>3</sup> Theophr. ibid. <sup>7</sup> Aristot. de mor. l. 4. c. 13. t. 2. p. 59.  
<sup>4</sup> Athen. l. 12. p. 534.  
<sup>5</sup> Aristoph. in av. v. c. 13. t. 2. p. 59.

Fin du Tome II.

## NOTES.

### CHAPITRE I, PAG. 5.

Sur les Privilèges que Leucon et les Athéniens s'étoient mutuellement accordés.

**A**FIN que ces privilèges fussent connus des commerçans, on les grava sur trois colonnes, dont la première fut placée au Pirée; la seconde au Bosphore de Thrace, la troisième au Bosphore Cimmérien; c'est-à-dire, au commencement, au milieu, à la fin de la route que suivoient les vaisseaux marchands <sup>1</sup>.

### CHAPITRE III, PAG. 59.

Sur Sapho.

**L'**ENDROIT où la chronique de Paros parle de Sapho, est presque entièrement effacé sur le marbre <sup>2</sup>; mais on y lit distinctement qu'elle

- <sup>1</sup> Demosthen. in Lep- <sup>2</sup> Marm. Oxon. epoch. 37. tin. p. 546.